



DE ROUBAIX-CURCING

DISCIPLINE

Allons-nous vivre les déprimantes périodes de l'hervéisme au cours desquels le prolétariat était entraîné par des démagogues sans vergogne, dans une aventure dangereuse pour son organisation ? Il semble qu'à l'heure actuelle d'autres hommes aient inspiré des mêmes méthodes de surenchère, cherchant à diviser la classe ouvrière en jetant l'inimitié et la suspicion contre les meilleurs militants syndicalistes.

Cette besogne malsaine de division est justement accomplie au moment même où de graves problèmes sociaux se présentent et où les organisations ont besoin de faire appel à toute leur cohésion, et à toute leur discipline contre l'ennemi commun.

Le procédé n'est ni neuf ni compliqué. Diffamer, traîner dans la boue les militants les plus dévoués des organisations pour leur enlever la confiance des travailleurs, porter contre eux les accusations les plus ineptes et les plus saugrenues c'est une méthode qui ne demande pas de talent et dans laquelle on est vite passé maître quand on n'a pas de conscience.

Tous les ouvriers droits et honnêtes, groupés dans nos syndicats révolutionnaires comme dans les ligues dévouées à pleines poignées sur nos amis Durandoulin et Louhaux, fidèles traducteurs de la volonté ouvrière.

Ceci dit pour montrer à nos camarades le danger de toutes ces tentatives divisionnistes qui ne peuvent qu'affaiblir la puissance de résistance et la force d'offensive de nos groupements, nous allons leur indiquer maintenant la nécessité de réagir pour ne pas se trouver affaiblis devant les efforts que préparent contre eux les grands groupements capitalistes soutenus par la majorité de conservation de la Chambre.

Après l'Union Economique qui a groupé dans un but électoral toutes les puissances d'argent et qui nous a préparé l'avènement parlementaire du « Bloc National » voici le Comité Républicain du Commerce, de l'Industrie et de l'Agriculture qui lance à grand renfort de publicité un rapport sur la « Participation des Travailleurs aux bénéfices des entreprises », projet qui paraît séduisant mais qui cache une dangereuse menace pour la classe ouvrière.

Au cours de l'exposé des motifs très adroitement rédigé, nous lisons : « Lorsqu'on réétudie la condition sociale des individus, on est frappé de la distance qui sépare ceux qui sont les véritables producteurs de la richesse, c'est-à-dire les ouvriers, de ceux qui possèdent le capital, qui n'est qu'un simple moyen d'action ».

Cet-aveu est précédé d'une tirade démentie par les faits. Nos adversaires disent : « Nous sommes à un tournant de l'histoire économique du monde. Les augmentations de salaires, sans cesse réclamées par les ouvriers, ont précipité la hausse des denrées et des produits de toutes sortes, et cette hausse à elle-même provoqué de nouvelles exigences de la part des ouvriers ».

Ces gens osent affirmer que ce sont uniquement les salaires qui ont une répercussion semblable sur la valeur des matières et du coût de la vie. Et ils feignent d'ignorer la scandaleuse course aux bénéfices, la spéculation éhontée des accapareurs et des mercantis qui doublent et triplent le prix des produits de tous genres, même de ceux qui sont indispensables à la vie.

Nous serions heureux de connaître la comptabilité des grandes sociétés industrielles et financières des grandes entreprises qui réalisent de formidables augmentations de capital avec leurs seuls bénéfices.

Le scandale Thényon-Alphard nous a montré les profits colossaux d'une de ces entreprises. Et pour un cas que le hasard a porté à notre connaissance, combien de cas identiques que nous ignorons mais qui existent puisque toutes ces firmes procèdent avec la même méthode, avec la même Anagné au grain ?

Quand on voit la puissance que ces bénéfices facilement acquis donnent à toutes ces sociétés financières pour maintenir tous les salariés, tous les travailleurs, sous leur domination, l'esprit se refuse à croire qu'il puisse exister des hommes se réclamant de nos doctrines d'émancipation pour venir semer la division dans les organisations de défense du prolétariat.

Charles SAINT-VENANT, Député du Nord.

Dernier délai pour les Dossiers de Dommages :

10 DÉCEMBRE 1920

Important Rapport de Léon Escoffier sur le Dépôt des demandes en indemnités

Voici le Rapport supplémentaire fait au nom de la Commission des Régions libérées chargé d'examiner le projet de loi tendant à accélérer les opérations des juridictions chargées de l'évaluation des dommages de guerre, et à simplifier leur procédure, par notre ami Léon ESCOFFIER :

La réflexion, il est apparu à la Commission que les ayants-droit pourraient sans inconvénient déposer leurs demandes jusqu'au 10 décembre 1920.

En plein accord avec le Gouvernement, la Commission des Régions libérées propose cette modification.

C'est ainsi qu'il y a lieu d'insérer un nouvel article 5 ainsi libellé :

Le paragraphe premier de l'article 27 est ainsi complété :

Le dossier est transmis à celui-ci à fin d'examen, s'il le demande.

Il y a lieu d'insérer un nouvel article 6 par lequel les demandes de dommages par extrait et la publicité des audiences de condamnation des Commissions cantonales tendent à établir des mesures suffisantes pour prévenir les abus.

Il y a lieu d'insérer un nouvel article 7 par lequel les déclarations de perte et dant le projet de loi envisage la répression dans l'article 5 qui devient l'article 7, révoque également l'article 7.

Il y a lieu d'insérer un nouvel article 8 par lequel les déclarations de perte et dant le projet de loi envisage la répression dans l'article 5 qui devient l'article 7, révoque également l'article 7.

Il y a lieu d'insérer un nouvel article 9 par lequel les déclarations de perte et dant le projet de loi envisage la répression dans l'article 5 qui devient l'article 7, révoque également l'article 7.

Il y a lieu d'insérer un nouvel article 10 par lequel les déclarations de perte et dant le projet de loi envisage la répression dans l'article 5 qui devient l'article 7, révoque également l'article 7.

Il y a lieu d'insérer un nouvel article 11 par lequel les déclarations de perte et dant le projet de loi envisage la répression dans l'article 5 qui devient l'article 7, révoque également l'article 7.

Il y a lieu d'insérer un nouvel article 12 par lequel les déclarations de perte et dant le projet de loi envisage la répression dans l'article 5 qui devient l'article 7, révoque également l'article 7.

Il y a lieu d'insérer un nouvel article 13 par lequel les déclarations de perte et dant le projet de loi envisage la répression dans l'article 5 qui devient l'article 7, révoque également l'article 7.

Il y a lieu d'insérer un nouvel article 14 par lequel les déclarations de perte et dant le projet de loi envisage la répression dans l'article 5 qui devient l'article 7, révoque également l'article 7.

La vague de baisse prend de l'extension

Si les consommateurs tiennent les producteurs devront céder

Paris, 17 juin. — On continue à constater non seulement la continuation de la vague de baisse mais encore son extension. Elle a atteint hier le riz. Il est établi, d'autre part, que le café coûte moins à Paris qu'au Havre, et moins au Havre qu'au Brésil. On souligne aussi ce fait que le coton, après quelques jours de stabilisation, a gagné au Havre une nouvelle et importante baisse.

Interviewé, M. Gabardo, directeur des magasins de gros des Coopératives, s'est félicité de constater que les consommateurs et les détaillants persistent à n'acheter que le strict nécessaire.

Il est convaincu que cette attitude ne comporte aucun inconvénient, et qu'elle est le signe d'un véritable esprit de solidarité nationale. Il est convaincu que cette attitude ne comporte aucun inconvénient, et qu'elle est le signe d'un véritable esprit de solidarité nationale.

A PROPOS DES LOYERS

Paris, 17 juin. — Il ressort d'une réponse écrite du Ministre des Régions libérées à une question posée par M. LEBLANC, député, que le montant des loyers de guerre n'est pas soumis à la prorogation d'une durée égale.

Il est précisé que les loyers de guerre sont soumis à la prorogation d'une durée égale à celle des loyers ordinaires, et que les loyers de guerre sont soumis à la prorogation d'une durée égale à celle des loyers ordinaires.

La Monnaie Nationale

NOUS L'AURONS DANS QUELQUES MOIS, sous la forme de jetons métalliques.

M. André Renaud, député, a déposé un rapport sur le budget annexé des monnaies et médailles.

Le rapport, écrit fin mars, contient sur la question de la monnaie nationale des conclusions qui ont été adoptées par le Comité d'experts.

Le Comité d'experts a conclu que la monnaie nationale doit être émise sous la forme de jetons métalliques, et que les jetons métalliques doivent être émis sous la forme de jetons métalliques.

Les droits sacrés de la France seront énergiquement sauvegardés

Paris, 17 juin. — M. Millerand vient d'adresser la lettre suivante à M. Baillet, président de la Fédération des Associations départementales et Unions des sinistrés :

M. Poincaré vient de me faire parvenir le texte d'un ordre du jour rédigé et voté par le Comité directeur de la Fédération des Associations départementales et Unions des sinistrés.

Ce document adjure le gouvernement d'assurer à la France victorieuse une paix réparatrice.

En vous accusant réception de cette adresse, je suis heureux que l'occasion me soit offerte de vous donner la réponse formelle que le gouvernement poursuivra l'œuvre de réparation avec une vigilance incessante et une énergie sans faiblesse.

NOS MORTS DE LA GRANDE GUERRE

LEUR NOMBRE S'ÉLÈVE A 1.358.872

Paris, 17 juin. — Le service statistique du ministère de la guerre, maintenant en possession de tous les documents définitifs, vient de fixer le chiffre définitif de nos morts de la grande guerre dans l'armée. Il s'élève officiellement à 1.358.872 morts, dont 361.854 disparus.

Au Concours Hippique international VICTOIRE FRANÇAISE

Londres, 17 juin. — Concours hippique international de l'Olympic Sport Club.

ALA CHAMBRE

M. Millerand s'est expliqué des Questions Marocaines

Paris, 17 juin. — La séance est ouverte à 9 heures sous la présidence de M. LEBLANC, député. La Chambre discute le Budget du Maroc.

M. Millerand s'est expliqué sur les questions marocaines. Il a souligné l'importance de la question marocaine et a insisté sur la nécessité de maintenir la paix au Maroc.

M. Millerand a souligné l'importance de la question marocaine et a insisté sur la nécessité de maintenir la paix au Maroc.

M. Millerand a souligné l'importance de la question marocaine et a insisté sur la nécessité de maintenir la paix au Maroc.

M. Millerand a souligné l'importance de la question marocaine et a insisté sur la nécessité de maintenir la paix au Maroc.

M. Millerand a souligné l'importance de la question marocaine et a insisté sur la nécessité de maintenir la paix au Maroc.

M. Millerand a souligné l'importance de la question marocaine et a insisté sur la nécessité de maintenir la paix au Maroc.

M. Millerand a souligné l'importance de la question marocaine et a insisté sur la nécessité de maintenir la paix au Maroc.

M. Millerand a souligné l'importance de la question marocaine et a insisté sur la nécessité de maintenir la paix au Maroc.

M. Millerand a souligné l'importance de la question marocaine et a insisté sur la nécessité de maintenir la paix au Maroc.

M. Millerand a souligné l'importance de la question marocaine et a insisté sur la nécessité de maintenir la paix au Maroc.

M. Millerand a souligné l'importance de la question marocaine et a insisté sur la nécessité de maintenir la paix au Maroc.

M. Millerand a souligné l'importance de la question marocaine et a insisté sur la nécessité de maintenir la paix au Maroc.

M. Millerand a souligné l'importance de la question marocaine et a insisté sur la nécessité de maintenir la paix au Maroc.

M. Millerand a souligné l'importance de la question marocaine et a insisté sur la nécessité de maintenir la paix au Maroc.

M. Millerand a souligné l'importance de la question marocaine et a insisté sur la nécessité de maintenir la paix au Maroc.

Le Problème de la Reconstitution

Contre le projet gouvernemental de paiement des Dommages de Guerre

Paris, 17 juin. — Les représentants des régions libérées multiplient leurs interventions auprès des pouvoirs publics en vue de hâter la solution de nombreuses questions qui soulèvent le problème de la reconstitution.

Après une démarche faite hier par une députation de la Commission des Régions libérées, après M. Millerand, les députés du Nord ont eu, cet après-midi, dans les couloirs intérieurs de la Chambre, un long entretien avec M. Ogier, ministre des Régions libérées.

M. Ogier, ministre des Régions libérées, a souligné l'importance de la question de la reconstitution et a insisté sur la nécessité de maintenir la paix au Maroc.

M. Ogier, ministre des Régions libérées, a souligné l'importance de la question de la reconstitution et a insisté sur la nécessité de maintenir la paix au Maroc.

M. Ogier, ministre des Régions libérées, a souligné l'importance de la question de la reconstitution et a insisté sur la nécessité de maintenir la paix au Maroc.

M. Ogier, ministre des Régions libérées, a souligné l'importance de la question de la reconstitution et a insisté sur la nécessité de maintenir la paix au Maroc.

M. Ogier, ministre des Régions libérées, a souligné l'importance de la question de la reconstitution et a insisté sur la nécessité de maintenir la paix au Maroc.

M. Ogier, ministre des Régions libérées, a souligné l'importance de la question de la reconstitution et a insisté sur la nécessité de maintenir la paix au Maroc.

M. Ogier, ministre des Régions libérées, a souligné l'importance de la question de la reconstitution et a insisté sur la nécessité de maintenir la paix au Maroc.

M. Ogier, ministre des Régions libérées, a souligné l'importance de la question de la reconstitution et a insisté sur la nécessité de maintenir la paix au Maroc.

M. Ogier, ministre des Régions libérées, a souligné l'importance de la question de la reconstitution et a insisté sur la nécessité de maintenir la paix au Maroc.

M. Ogier, ministre des Régions libérées, a souligné l'importance de la question de la reconstitution et a insisté sur la nécessité de maintenir la paix au Maroc.

M. Ogier, ministre des Régions libérées, a souligné l'importance de la question de la reconstitution et a insisté sur la nécessité de maintenir la paix au Maroc.

M. Ogier, ministre des Régions libérées, a souligné l'importance de la question de la reconstitution et a insisté sur la nécessité de maintenir la paix au Maroc.

M. Ogier, ministre des Régions libérées, a souligné l'importance de la question de la reconstitution et a insisté sur la nécessité de maintenir la paix au Maroc.

M. Ogier, ministre des Régions libérées, a souligné l'importance de la question de la reconstitution et a insisté sur la nécessité de maintenir la paix au Maroc.

L'HEURE DE LA JUSTICE

Ceux qui travaillèrent pour les Boches

Les fabricants de sacs à terre vont devoir rendre des comptes - Le Parquet de Lille enquête

Qui ne se souvient dans le Nord, de l'affaire des sacs à terre, qui fut un des plus douloureux épisodes de l'occupation boche.

En pleine guerre, des industriels et des commerçants n'hésitèrent pas, pour gagner de l'argent, à fabriquer des sacs à terre qui devaient servir à l'entretien des tranchées allemandes.

Or, voilà que M. Gobert, juge d'instruction au Parquet de Lille, vient de donner l'ordre de rechercher dans l'agglomération de l'arrondissement de Lille, les industriels et les commerçants qui ont travaillé à la confection des sacs à terre, au cours de l'occupation allemande.

Les gendarmes et commissaires de police ont été invités à fournir des listes complètes, avec les noms des patrons ou personnes ayant servi ces établissements, ainsi que l'époque pendant laquelle ils ont travaillé.

Plusieurs rapports sont déjà parvenus au Parquet de Lille.

M. le juge Gobert veut pousser son enquête à fond, nul doute qu'il ne découvre des choses extrêmement intéressantes, et qu'il ne parvienne à confondre les misérables qui n'hésitèrent pas à travailler pour les Boches.

Ces remords tardifs ne sauraient être que des excuses. Les fabricants de sacs à terre, qui ont travaillé pour les Boches, doivent rendre des comptes.

Les fabricants de sacs à terre, qui ont travaillé pour les Boches, doivent rendre des comptes.

Les fabricants de sacs à terre, qui ont travaillé pour les Boches, doivent rendre des comptes.

Les fabricants de sacs à terre, qui ont travaillé pour les Boches, doivent rendre des comptes.

Les fabricants de sacs à terre, qui ont travaillé pour les Boches, doivent rendre des comptes.

Les fabricants de sacs à terre, qui ont travaillé pour les Boches, doivent rendre des comptes.

Les fabricants de sacs à terre, qui ont travaillé pour les Boches, doivent rendre des comptes.

Les fabricants de sacs à terre, qui ont travaillé pour les Boches, doivent rendre des comptes.

Les fabricants de sacs à terre, qui ont travaillé pour les Boches, doivent rendre des comptes.

Vertical text on the left margin containing various small notices and advertisements.

Vertical text on the right margin containing various small notices and advertisements.